Maître d'ouvrage	*GROUPEMENT de Maîtrise d'œuvre :*
SCI THALIE Immobilier	Laurent Cascales / CTP Architectes
83 Rue du Faubourg Boutonnet, 34000 Montpellier	DELORME / BET Structure [Phase AVP]
Représentant : M. Michaël Valentin	Charles Beaufort / BET Thermique [RE2020]

Département de l'Hérault
PROJET VALENTIN
Avenue de la Gare, 34290 Espondeilhan

LOT N°10 - AMENAGEMENT EXTERIEUR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	CCTP - 10 -

1.1 – Description sommaire des travaux

Les aménagements extérieurs visent à structurer et sécuriser le projet tout en intégrant des éléments fonctionnels et esthétiques. La clôture en panneau grillagé soudé avec brise-vue, installée en limite de la terrasse du R+1, garantit le respect des conditions de servitude de vue conformément aux articles 675 à 680 du Code civil. Les jardinières en bois de différentes dimensions contribuent à la végétalisation des espaces pour l'agrément.

Au rez-de-chaussée, une barrière acoustique absorbante est mise en place pour limiter les nuisances sonores et visuelles liées aux groupes extérieurs des PAC. La terrasse en bois classe 4 ou en WPC (Wood Plastic Composite), posée sur plots, protège l'étanchéité de la terrasse du R+1. Enfin, un puisard équipé d'une pompe de relevage assure la gestion des eaux pluviales, prévenant toute accumulation susceptible d'altérer la fonctionnalité des espaces extérieurs.

1.2 – Installation de chantier

1.2.1 Base de vie

Cf. CCTP – Lot 00 : Prescriptions communes, (art. 2.6.1 à art. 2.6.4)

1.2.2 Gestion des déchets

Cf. CCTP – Lot 00 : Prescriptions communes, (art. 2.8.1 à art. 2.8.3)

N°	*Description*	**PRESENTATION DES OUVRAGES :**
ALG030	• CLO - Clôture en panneau grillagé soudé modulaire + Brise-vue.	

10.1 Clôture constituée de panneaux de maille électrosoudée avec des pliages de renfort, de 200x50 mm de vide de maille, réduit à 50x50 mm dans les zones de plis, et de 5 mm de diamètre, encadrée par des tubes horizontaux de 50x30x1,5 mm et des tubes verticaux de 40x30x1,5 mm, de 3,00x2,00 m, finition galvanisé et plastifié de couleur blanche RAL 9010 et de poteaux de profil creux de section rectangulaire, de 60x40x1,5 mm, avec fixation par platines et scellemnt chimique sur accrotère BA . Comprend le mortier de ciment pour la réception des poteaux les accessoires pour la fixation des panneaux grillagés soudés modulaires aux poteaux métalliques.

Critère d'évaluation économique: Le prix ne comprend pas le mur d'accrotère BA. Inclut: Implantation. Réalisation d'ouvertures pour la mise en place des montants. Mise en place des poteaux. fixation chimique. Aplomb et alignement des poteaux. Mise en place des panneaux de maille. Mise en place des accessoires. Tension des panneaux de maille. Critère pour le métré: Longueur mesurée selon documentation graphique du Projet, en déduisant les ouvertures de longueur supérieure à 1 m. Critère pour le mémoire: On mesurera la longueur réellement exécutée selon les spécifications du Projet, en déduisant les ouvertures de longueur supérieure à 1 m.

Localisation : Terrasse R+1

ALB010 • BAA - Barrière acoustique absorbante.

10.2 Clôture constituée de panneaux acoustiques SILENZO ABSORB ou similaire, d'une longueur de 6 m et d'une hauteur de 2.40 m, composés d'un cadre métallique et d'un remplissage absorbant haute performance en laine minérale, offrant un indice d'absorption sonore DL? ? 8 dB et un indice d'isolement aux bruits aériens DLR ? 25 dB. Panneaux fixés entre poteaux en bois classe IV autoclave de section adaptée, posés sur platines métalliques galvanisées et ancrées mécaniquement sur une semelle filante en béton armé de 60 x 20 cm. Comprend les platines d'ancrage, les accessoires de fixation et les traitements de protection du bois contre l'humidité et les UV.

Critère d'évaluation économique: Le prix comprend la fondation, et les poteaux. Inclut: Installation des panneaux par emboîtement et glissement sur les poteaux déjà nivelés. Critère pour le métré: Surface mesurée en projection verticale, selon documentation graphique du Projet. Critère pour le mémoire: On mesurera, en projection verticale, la surface réellement exécutée selon les spécifications du Projet.

Localisation : Mitoyenneté RDC / Ouest

EGL010 • CG - Garde-corps extérieur, en acier.

10.3 Garde-corps de façade en forme droite, de 100 cm de hauteur, constitué: d'un châssis composé de double lisse haute et lisse basse de carré plein de profilé massif en acier laminé à chaud de 12x12 mm et de montants de carré plein de profilé massif en acier laminé à chaud de 12x12 mm avec une séparation de 100 cm entre eux; d'un trumeau pour le remplissage des vides entre les montants composé de barreaux verticaux de carré plein de profilé massif en acier laminé à chaud de 12x12 mm avec une séparation de 10 cm et d'une main courante de carré plein de profilé massif en acier laminé à chaud de 12x12 mm. Comprend les platines pour fixation par vissage dans un élément en béton avec vis en acier. Élaboration en atelier et ajustement final sur chantier. Totalement terminé et prêt à peindre.

Inclut: Marquage des points de fixation du châssis. Présentation du tronçon de garde-corps de façon à ce que les points d'ancrage du châssis se trouvent dans les points marqués. Aplomb et nivellement. Résolution des unions entre les tronçons du garde-corps. Résolution des liaisons avec le parement. Montage des éléments complémentaires. Critère pour le métré: Longueur mesurée aux axes, selon documentation graphique du Projet. Critère pour le mémoire: On mesurera, dans la direction de la main courante, aux axes, la longueur réellement exécutée selon les spécifications du Projet.

Localisation : Escalier de distribution

ASW010 • TER - Terrasse extérieur deck en bois (classe 4) ou WPC (Wood Plastic Composite)

10.4 Terrasse deck pour extérieur, constituée de lames massives en bois (classe 4) ou en WPC avec polyéthylène et fibres de bois, de 20x127x2440 mm, une face visible avec texture de bois; avec résistance au glissement supérieur à 45 selon DIN CEN/TS 12633, fixées avec le système de fixation cachée, sur lambourdes de bois de pin, avec classe d'emploi 4 selon NF EN 335 de 35x45 mm, espacées entre elles de 300 mm et appuyés sur supports réglables, en polyoléfine, avec base arrondie plate, pour des hauteurs comprises entre 75 et 115 mm. Comprend les clips en acier inoxydable pour la fixation des planches aux liteaux et le mastic de polyuréthane pour la fixation des supports réglables à la surface support.

Critère d'évaluation économique: Le prix comprend le profilé d'arrêt latéral. Inclut: Implantation et nivellement des supports. Application du mastic. Mise en place des lambourdes sur les supports. Mise en place des planches de la première rangée. Fixation d'une rangée de clips sur la lambourde. Présentation des panneaux de la seconde rangée. Mise en place des clips entre les panneaux. Mise en place et fixation des rangées successives. Critère pour le métré: Surface utile, mesurée selon documentation graphique du Projet. Le métré par casses et découpes n'a pas été augmenté, puisque 5% de pièces de plus ont été considérées dans la décomposition. Critère pour le mémoire: On mesurera la surface réellement exécutée selon les spécifications du Projet.

Localisation : Terrasse R+1

EWW010 • Faux plafond démontable à l'extérieur en WPC.

10.5 Faux plafond adossé démontable à l'extérieur, avec une surface supérieure à 10 m², situé à une hauteur inférieure à 4 m, en considérant un degré de complexité bas, constitué de: OSSATURE: ossature modulaire en aluminium de profilés de section carrée et cornières, avec une modulation de 600 mm, fixés au plancher ou élément porteur avec des ancrages directs; LAMES: lames creuses en WPC, de 40x40x3000 mm et 4 mm d'épaisseur, composées de matériau thermoplastique et de fibres végétales avec renfort minéral, finition laquée, couleur blanche. Comprend les fixations pour l'ancrage des profilés et les accessoires de montage.

Inclut: Implantation du niveau final et des axes de l'ossature modulaire. Fixation de l'ossature modulaire au plancher ou à l'élément porteur. Découpe des lames. Fixation des lames. Résolution des rencontres et des points singuliers. Réalisation de vides pour la réception d'éventuels éléments d'ancrage et/ou d'installations.Critère pour le métré: Surface mesurée entre les parements, selon documentation graphique du Projet, sans déduire les trémies pour les installations. Critère pour le mémoire: On mesurera la surface réellement exécutée selon les spécifications du Projet, sans décompter les trémies pour les installations.

Localisation : Ensemble

ASW4080 • TER - Jardinière colonne en bois [40x40x80ht]

10.6 Fourniture et Pose de jardinière colonne 40x40x80 70L compact
Fabrication française en pin traité autoclave. Dimension : ext: 40x40x80 (LxlxH) / Épaisseur : 55mm / Bois certifié FSC / Finition visserie inox, toile de paillage intégrée. Fournisseur : https://www.jardiflo.fr/ ou Similaire

Localisation : Terrasse R+1, face Sud

AWS010 • TER - Jardinière rectangulaire, XXL en bois [150x150x50ht]

10.7 Fourniture et Pose de jardinière rectangulaire 150x50x50 230L compact
Fabrication française en pin traité autoclave. Dimension : ext: 150x50x50 (LxlxH) / Épaisseur : 55mm / Bois certifié FSC. Finition visserie inox, toile de paillage intégrée. Fournisseur : https://www.jardiflo.fr/ ou Similaire

Localisation : Terrasse R+1, face Est

AWS220 • TER - Jardinière rectangulaire XXL en bois [220x50x50ht]

10.8 Fourniture et Pose de jardinière rectangulaire 220x50x50 320L compact XXL
Fabrication française en pin traité autoclave. Dimension : ext: 220x50x50 (LxlxH) / Épaisseur : 55mm / Bois certifié FSC .Finition visserie inox, toile de paillage intégrée .Gamme compact XXL cornières d'angles intégrées. Fournisseur : https://www.jardiflo.fr/ ou Similaire

Localisation : Terrasse R+1, face Ouest

TQR070 • PUI - Puisard avec pompe de relevage.

10.9 Puisard d'infiltration des eaux pluviales de 100 cm de diamètre, constitué d'une buse de puits en béton perforée de 100 cm de hauteur avec 9 trous, d'une buse de couronnement plein de 60 cm de haut et d'un tampon béton de 60 cm de diamètre et 5 cm d'épaisseur. L'ouvrage repose sur un lit de graviers drainant en fond de fouille, complété par un remblai en matériau filtrant. Intègre une pompe de relevage automatique équipée d'un flotteur, d'un refoulement en PVC pression de 50 mm, d'un moteur de 0,9 kW, avec alimentation 220/240 V - 50/60 Hz, conforme à la norme NF C 15-100.
Inclut : Implantation, terrassement avec enlèvement des terres, mise en place, raccordements et contrôle du bon fonctionnement. Critère pour le métré : Nombre d'unités prévues, selon la documentation graphique du Projet. Critère pour le mémoire : On mesurera le nombre d'unités réellement exécutées selon les spécifications

Localisation : Sud du terrain devant escalier de service.

PARAPHE ENTREPRISE :

DOCUMENTS A SUIVRE POUR SIGNATURE

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

Description

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES :

LOT n°10 : AMENAGEMENT EXTERIEUR

Sommaire

1. AMENAGEMENT EXTERIEUR....1

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT : 1
Indications au CCTP....5
Hygiène, sécurité et conditions de travail....6
Coordination sécurité....6
Protection provisoire....6
Choix des matériaux....6
Quincaillerie....7

---

1. AMENAGEMENT EXTERIEUR

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT :

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
  - Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois :
    - NF EN 350 Méthodes d'essai et de classification de la durabilité vis-à-vis des agents biologiques du bois et des matériaux dérivés du bois (indice de classement : B 50-103) ;
    - NF B 50-105-3 - Bois et matériaux à base de bois traités avec un produit de préservation préventif - Partie 3 : spécifications de préservation des bois et matériaux à base de bois et attestation de traitement - Adaptation à la France Métropolitaine et aux DOM ;
  - Ouvrages bois :
    - Panneaux à base de bois :
      - NF EN 324-1 Détermination des dimensions des panneaux - Partie 1 : Détermination de l'épaisseur, de la largeur et de la longueur (indice de classement : B 51-240-1) ;
      - NF EN 324-2 Détermination des dimensions des panneaux - Partie 2 : Détermination de l'équerrage, et de la rectitude des bords (indice de classement : B 51-240-2) ;
      - NF EN 12871 Détermination des caractéristiques de performance des panneaux travaillants utilisés en

planchers, toitures et murs (indice de classement : B 54-074).

- NF EN 13329 Revêtements de sol stratifiés - Eléments dont la surface est à base de résines aminoplastes thermodurcissables - Spécifications, exigences et méthodes d'essai (indice de classement : B 54-020) ;
- NF B 54-040 Lames de platelages extérieurs en bois - Caractéristiques + Amendement A1 ;
- Contreplaqué :
  - NF EN 315 - Tolérances sur dimensions (indice de classement : B 51-357) ;
  - NF EN 313-1 Classification et terminologie - Partie 1 : Classification (indice de classement : B 54-151-1) ;
  - NF EN 635-1 Classification selon l'aspect des faces - Partie 1 : Généralités (indice de classement : B 54-170-1) ;
  - NF EN 635-2 Classification selon l'aspect des faces - Partie 2 : Bois feuillus (indice de classement : B 54-170-2) ;
  - NF EN 635-3 Classification selon l'aspect des faces - Partie 3 : Bois résineux (indice de classement : B 54-170-3).
- Panneaux de fibres de bois (HB - MBL - MBH - SB - MDF) :
  - NF EN 316 Définition, classification et symboles (indice de classement : B 54-050).
- Panneaux de fibres - Exigences :
  - NF EN 622 Parties 1 à 5 (indice de classement : B 54-051-1 à 5).
- Panneaux de lamelles minces, longues et orientées (OSB) :
  - NF EN 300 Définitions, classification et exigences (indice de classement : B 54-115).
- Panneaux de particules :
  - NF B 54-100 Définition - Classification - Désignation ;
  - NF EN 309 Définition et classification (indice de classement : B 54-101) ;
  - NF EN 312 Exigences (indice de classement : B 54-114).

- Quincaillerie pour le bâtiment :
  - NF P 26-306 Paumelles à lames pour menuiserie en bois - Généralités, terminologie, classification et dimensions ;
  - NF EN 1303 Cylindres de serrures - Exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-321) ;
  - NF EN 12209 Serrures mécaniques et gâches - Exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-324) ;
  - NF EN 13637 Systèmes de fermeture contrôlés électriquement destinés à être utilisés sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-325) ;
  - NF EN 13126 Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Parties 1 à 19 (indices de classement : P 26-330-1 à P 26-330-19) ;

- NF EN 14637 Systèmes de retenue contrôlés électriquement pour blocs-portes, coupe-feu ou pare-fumée (indice de classement : P 26-332) ;
- NF P 26-341 Dispositifs automatiques de manœuvre de vantail de volets battants, coulissants et coulissants-pliants ;
- NF EN 1527 Quincaillerie pour portes coulissantes et portes pliantes - Exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-427) ;
- NF EN 1670 Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-433).

- les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
  - DTU 36.3 Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (indice de classement : P 21-220-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 21-220-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (indice de classement : P 21-220-2) ;
    - Partie 3 : Règles de conception (indice de classement : P 21-220-3).
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 20-202-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 20-202-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 20-202-2)
    - Partie 3 : Mémento de choix en fonction de l'exposition (indice de classement : P20-202-3).
  - DTU 41.2 Revêtements extérieurs en bois :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (indice de classement : P 65-210-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 65-210-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 65-210-2).
  - DTU 44.1 Travaux de bâtiment - Etanchéité des joints de façade par mise en œuvre de mastics :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 85-210-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 85-210-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 85-210-2).
  - NF DTU 51.1 Parquets - Pose des parquets à clouer :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P63-201-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux du choix des matériaux (indice de classement : P63-201-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P63-201-2).

- DTU 51.3 Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 63-203-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) + Amendement A1 (indice de classement : P 63-203-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (indice de classement : P 63-203-2).
- NF DTU 51.4 Travaux de bâtiment - Platelages extérieurs en bois :
    - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (indice de classement : P63-205-1-1) ;
    - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P63-205-1-2) ;
    - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (indice de classement : P63-205-2).

- le code du travail - 4ème partie : Santé et sécurité au travail ;
- le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;
- le code de l'environnement : Chapitre 1 Surveillance de la qualité de l'air et information du public - articles L221-1 à L221-10, R221-1 à R221-28 ;
- les textes législatifs et réglementaires :
    - A 31-01-86 arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- l'aptitude à l'usage des produits de construction, vu le décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012 pris pour l'exécution du règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, arrêtés et avis portant application :
    - A 19-03-01 arrêté du 19 mars 2001 portant application aux kits de cloisons ;
    - A 03-04-02 (1) arrêté du 3 avril 2002 portant application pour les quincailleries des fermetures d'urgences et antipanique pour le bâtiment ;
    - A 19-09-02 arrêté du 19 septembre 2002 portant application aux kits d'escaliers préfabriqués ;
    - A 20-12-02 arrêté du 20 décembre 2002 portant application aux articulations à axe simple (charnières) destinées à équiper les portes, portails, fenêtres, volets et stores telles que définies par la NF EN 1935 ;
    - A 23-05-03 arrêté du 23 mai 2003 portant application pour les panneaux à base de bois destinés à la construction ;
    - A 15-01-04 arrêté du 15 janvier 2004 portant application pour les fermetures d'urgence et antipanique pour porte, fenêtre, porte-fenêtre et portail tels que définis par les NF EN 1154 et NF EN 1154/A1, NF EN 1155 et NF EN 1155/A1, NF EN 1158 et NF EN 1158/A1 ;
    - A 02-07-04 arrêté du 2 juillet 2004 portant application aux portes, portails et barrières tels que définis par la NF EN 13241-1 ;
    - A 08-08-05 (8) arrêté du 8 août 2005 portant application aux serrures et gâches mécaniques monopoint de quincaillerie pour le bâtiment définies par la NF EN 12209 ;

- A 08-08-05 (10) arrêté du 8 août 2005 portant application aux fermetures pour baies équipées de fenêtres et stores extérieurs tels que définis par les NF EN 13561 et NF EN 13659 ;
- A 22-08-05 (4) arrêté du 22 août 2005 portant application à certains verres dans la construction définis par les NF EN 572-9, NF EN 1096-4, NF EN 1863-2, NF EN 12150-2, NF EN 12337-2, NF EN 14178-2, NF EN 1748-1-2, NF EN 13024-2 et NF EN 1748-2-2 ;
- A 24-04-06 (11) arrêté du 24 avril 2006 portant application aux stratifiés décoratifs haute pression définis par la NF EN 438-7 : 2005 ;
- A 03-07-06 (7) arrêté du 3 juillet 2006 portant application aux produits bois pour planchers, parquets et revêtements de sols à placage bois, en dalles, en lames et en carreaux, destinés à recouvrir le sol, conditionnés par paquets, en bottes ou à l'unité, définis par la NF EN 14342 ;
- A 19-01-07 (3) arrêté du 19 janvier 2007 portant application pour les profilés structurels en aluminium et alliages d'aluminium définis par la NF EN 15088.
- A 20-07-07 (6) arrêté du 20 juillet 2007 portant application aux lambris et bardages en bois définis par la NF EN 14915 ;
- A 20-07-07 (9) modifié portant application sur toutes les portes, les fenêtres y compris de toit, les portes-fenêtres définies par la NF EN 14351-1, à l'exception :
    - des portes, portails et barrières industriels, commerciaux et de garage relevant de la NF EN 13241-1 ;
    - des portes et fenêtres résistant au feu relevant de la NF EN 14351-3 ;
    - des portes intérieures relevant de la NF EN 13351-2.
- A 29-10-07 (3) arrêté du 29 octobre 2007 portant application aux panneaux préfabriqués porteurs à base de bois destinés à être utilisés dans les bâtiments pour des applications contribuant à la capacité porteuse de la structure.
- A 29-12-11 arrêté du 29 décembre 2011 portant application aux quincailleries pour le bâtiment : serrures. - serrures et gâches électromécaniques, définies par la NE EN 14846 ;

- ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- Guide Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 :
    - Menuiseries extérieures avec une isolation thermique par l'extérieur - Mise en œuvre - Neuf - Rénovation ;
    - Coffres de volet roulant - Mise en œuvre - Neuf – Rénovation ;
    - Intégration des menuiseries extérieures dans des parois à ossature bois - Neuf (octobre 2015).
- marque NF 220 : Menuiseries et blocs-baies PVC et ALUMINIUM RPT, associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED ;
- règle UFME : Traverse basse : fixation et calfeutrement (Fiche technique 23, octobre 2013) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Indications au CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Le soumissionnaire est tenu de vérifier si les détails de construction décrits au CCTP et en plans sont complets, si les types de construction sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords à la maçonnerie et aux sollicitations auxquelles ils sont soumis. Les modifications ou compléments jugés utiles ou nécessaires devront être joints à la soumission, accompagnés des justifications correspondantes.

Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les règles d'hygiène et sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail, 4ème partie : Santé et sécurité au travail (partie Législative créé par Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, partie Réglementaire créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) modifiées et complétées.

Coordination sécurité

Principales obligations de l'entrepreneur, du travailleur indépendant ou du sous-traitant :

- respecter et appliquer les principes généraux de prévention, articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 ;
- rédiger et tenir à jour les P.P.S.P.S., les transmettre aux organismes officiels (I.T., C.R.A.M., et O.P.P.B.T.P.) au coordonnateur ou au maître d'ouvrage et les conserver pendant cinq ans à compter de la réception de l'ouvrage, articles L. 4532-9, L. 4532-18, R. 4532-56 à R. 4532-74 ;
- participer et laisser participer les salariés au C.I.S.S.C.T., articles L. 4532-10 à L. 4532-15, L. 4532-18, R. 4532-77 à R. 4532-94 ;
- respecter les obligations résultant du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.), articles L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 et décrets non codifiés ;
- respecter les obligations issues de la 4ème partie du code du travail, notamment les grands décrets techniques (7 mars 2008, etc.) ;
- viser le R.J.C. et répondre aux observations ou notifications du coordonnateur, articles R. 4532-38 à R. 4532-41.

Protection provisoire

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier, ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.).

Dès leur pose les bas des huisseries, sur 1,00 m de hauteur minimum, devront obligatoirement être protégés. De ce fait, toute menuiserie épaufrée ou éclatée par un ouvrier quelconque et quel que soit son employeur, sera refusée au compte unique du titulaire du présent lot.

Choix des matériaux

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits équivalents devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

Suivant chapitre 4.1 'Exigences communes à tous les matériaux' de la NF DTU 36.5 P1-2 :

Les performances des fenêtres sont évaluées conformément à la norme NF EN 14351-1+A1.

De plus, les caractéristiques suivantes doivent être vérifiées :

- Durabilité des matériaux et des performances d'étanchéité : toute infiltration d'eau à l'intérieur de ces fenêtres, est récupérée, drainée, puis évacuée vers l'extérieur. Les fenêtres ont une garde à l'eau en traverse basse et intermédiaire, d'au moins 2 mm de haut pour toute zone du circuit de drainage tant sur les ouvrants que sur les dormants. Les fenêtres à frappe doivent être conçues de façon à réaliser un équilibrage de la pression de l'air dans la chambre extérieure. ;
- Durabilité du vitrage et de sa liaison avec la menuiserie : la mise en œuvre des vitrages doit se faire conformément au DTU 39 ou à la XP P 20-650 Parties 1 et 2 ;
- Conservation des performances des fenêtres : les orifices des fenêtres destinées à être munies d'entrées d'air doivent être réalisés en usine.

Sauf spécifications particulières, les classes A*E*V* des fenêtres et portes extérieures doivent respecter les niveaux minimaux indiqués dans le fascicule de documentation FD DTU 36.5 P3 (indice de classement : P20-202-3), en fonction de leurs situations et expositions tel que précisé dans ce FD DTU 36.5 P3 (indice de classement : P20-202-3).

Sauf spécifications particulières les niveaux des caractéristiques mécaniques des fenêtres doivent, en fonction de leur utilisation, respecter les valeurs du fascicule de documentation FD DTU 36.5 P3 (indice de classement : P20-202-3) et de la norme NF P 20-302 Caractéristiques des fenêtres + Amendement A1.

Quincaillerie

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NF Q exigé) de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et seront protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot, et seront choisi par le Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons et procès-verbaux NF et FEU. Ils bénéficieront d'une garantie décennale.

Les coffres à larder seront conformes à la norme NF P 26-414. Ils seront réversibles sans démontage, conçus avec le ½ tour bombé afin de favoriser la bonne fermeture en réduisant les bruits et chocs. Axe à 50 mm. Ils seront pourvus de trous de passage de vis de fixation des rosaces de béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes. Ils comportent des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien des béquilles. Décor têtières, suivant la finition des portes et finition des béquilles.

L'entrepreneur doit vérifier que les réservations prévues par le maître d'œuvre correspondent au type de parquet choisi. Avant de commencer les travaux l'entrepreneur doit s'assurer que les conditions préalables requises dans la NF DTU 51.2 P1-1 sont satisfaites.

A ……., le ……

LIEU, DATE (tampon et signature)